

BULLETIN

10 juillet, 1892.

** Les nouvelles du Vénézuéla, en date du 2 juillet, annoncent que *CRESPO*, le général en chef des troupes révolutionnaires, a été mis en déroute par les troupes du gouvernement.

Les nouvelles antérieures annonçaient cependant que les troubles politiques, qui ont éclaté il y a quelques mois étaient enfin terminés. D'après ces nouvelles, qui n'ont pas été contredites, la victoire était restée aux révoltés, et le président *Palacio* avait pris la fuite. Le congrès était même convoqué pour le choix d'un nouveau président, le règlement des difficultés et les moyens à prendre pour réparer les désastres de l'anarchie. En attendant la réunion du congrès et l'arrivée de *Crespo* à Caracas, la capitale de l'état, le vice-président *Villegas* agissait comme premier magistrat. D'autres nouvelles ajoutaient cependant que les révolutionnaires triomphants ne voulaient pas d'un président élu par le présent congrès, composé de membres illégalement élus. Ils réclamaient de nouvelles élections afin que le chef de l'état fut choisi par un congrès représentant légalement la nation.

Dans tout ce galimatias de dépêches contradictoires que le télégraphe nous sert depuis longtemps, il est bien difficile de se rendre un compte exact de l'état de choses qui existe au Vénézuéla. Une chose paraît cependant bien certaine, c'est la fuite de *Palacio*.

On dirait que les révolutions, les guerres civiles et les guerres de peuple à peuple existent à l'état endémique dans les pays de l'Amérique du Sud et de l'Amérique centrale. En effet il ne se passe guère d'années sans que l'un de ces fléaux exerce ses ravages dans quelques uns de ces états. Pour ne parler que de ces dernières années il y a eu des guerres civiles au Brésil, au Chili, dans la république Argentine, dans l'Équateur, dans toutes les républiques de l'Amérique centrale, etc.

Les races latines d'Amérique mériteraient-elles le reproche qu'on leur adresse souvent, celui de n'être pas *gouvernables* et de ne pas comprendre le régime parlementaire ?

**

** Vendredi, le premier de juillet courant, était le vingt-cinquième anniversaire de la confédération. Elle a été établie par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, Statut Impérial 30 et 31 Vict. Chap. 3. En vertu de ce Statut, le premier juillet 1867 la province du Canada, composée des anciennes provinces